



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le **mercredi 30 mars 2022 à 18 h 30**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public. **Exceptionnellement au Centre Richelieu** (salle La Marie-Anne) situé au 51, rue Notre-Dame Est à Lorrainville. Lors des séances, toutes les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le prolongement de l'état d'urgence est jusqu'au 8 avril 2022, par l'arrêté ministériel 2022-024.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Est absent :

M. Simon Mayer, conseiller n° 4 (en retard)

Note : Le poste de conseiller n° 6 est vacant.

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/
greffière-trésorière

Monsieur Simon Gélinas souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers et souligne la présence de M. Gabriel Girard dans la salle.

8542-03-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Constaté que l'avis de convocation a été signifié;
3. Adoption du règlement numéro 185-03-2022 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction des rues Boutin et Falardeau et le raccordement à la rue Bordeleau;
4. Période de questions portera exclusivement sur les points à l'ordre du jour;
5. Levée d'assemblée.

« Adopté »

8543-03-22

Constaté que l'avis de convocation a été signifié

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'avis de convocation a été signifié par courriel le 25 mars 2022 aux élus.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

« Adopté »

8544-03-22

Adoption du règlement numéro 185-03-2022 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction des rues Boutin et Falardeau et le raccordement à la rue Bordeleau

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 21 mars 2022;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte avec dispense de lecture, le règlement n° 185-03-2022 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction des rues Boutin et Falardeau et le raccordement à la rue Bordeleau.

« Adopté »

Note 1 : M. Simon Mayer, arrive pendant la période des questions et s'excuse de son retard, il est 18 h 35.

Période de questions

Il y a deux personnes dans l'assistance.

La période de questions débute à 18 h 33 et se termine à 18 h 50

8545-03-22

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 18 h 51.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Lynda Gauvin
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »